



Veilleur de nuit CN66

Par **Smokaz95**, le **28/05/2019** à **02:50**

Bonjour/Bonsoir

Je suis employé depuis bientôt 2 ans dans un centre d'accueil pour migrant basé dans le nord (59). Je suis sous la CN66

Petit résumé rapide : j'ai effectué un CDD d'un an a temps partiel (26h/semaine). Pendant cette période j'effectuais chaque semaine de nombreuses heures complémentaires. Arrivé a terme de ces 1 an on m'a proposé un CDI également a temps partiel. Depuis la signature, mes horaires varient chaque semaine entre 22h et 30h. Je ne fais plus aucune heure complémentaire pour ainsi dire et mon salaire avoisine difficilement les 1000€. Je travail bien sûre de nuit, d'où l'intitulé de mon contrat de travail : veilleur de nuit.

Premier point, aucun horaire de travail n'est indiqué sur mon contrat de travail. On me fait donc travailler de nuit, par moment du matin, des fois de journée. Je n'ai aucune fiche de poste, et chaque semaine, une nouvelle tâche se rajoute déjà a toutes celles qu'on a à effectuer...

C'est a dire : rondes, contrôle chambres, machines à laver, petit déjeuner, distribution du repas, aller chercher les courses, entretiens des chambres, arroser les fleurs, répondre a toute demande des résidents (160 pour moi seul la nuit) et oui il a décidé de prendre des agents de sécurité la nuit pour nous doubler (moins chère) mais ils n'effectuent aucune tâche si ce n'est que de rester assis tranquillement pendant qu'on trime.

J'ai l'impression d'être pris a la gorge et surtout pour un con, et je ne sais pas trop quoi faire. J'ai un rythme de travail irrégulier chaque semaine, donc je ne peux absolument pas trouver un second travail en parallèle.

La seule solution que je vois serait de quitter mon travail, mais c'est trop facile et je m'expose à ne plus avoir de ressource si je ne retrouve pas rapidement..

Es-ce légal ? les horaires doivent elles figurer sur le contrat de travail? Seul l'intitulé veilleur de nuit suffit a lui seul pour définir les horaires comme travail de nuit exclusivement ?

Merci par avance

Par **Smokaz95**, le **28/05/2019** à **07:12**

Et je subis des pressions psychologiques pour que j'en fasse encore plus. J'ai demandé un 35h, refusé pour cause économique. J'ai demandé un poste de journée, refusé sans raison. J'ai demandé à ce que mes semaines de travail soient plus régulières pour pouvoir m'organiser pour un second boulot, refusé (alors qu'ils ont arrangé deux autres collègues qui ont la même ancienneté et le même status que moi...